



Réf. Farde e-Assemblées : 2355309

N° OJ : 29

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020**Objet :** Eglise Saint-Adrien à Ixelles.- Modification au budget de 2020.

Le Conseil communal,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu la nouvelle loi communale, article 255, 9°;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 2002 portant diverses réformes en vertu de la loi spéciale du 13 juillet 2001 relative au transfert de diverses compétences aux régions et communautés;

Vu l'ordonnance du 19 février 2004 portant modification du décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'églises.

Vu la délibération du 30/06/2020, par laquelle le Conseil de fabrique de l'Eglise Saint-Adrien à Ixelles décide d'apporter des modifications au budget fabricien de 2020;

Considérant que ces modifications consistent par une augmentation des recettes et des dépenses de 21.777,19 EUR ;

Considérant que lors de l'examen de ces modifications au budget de 2020, il a lieu de tenir compte des remarques suivantes:

- article 18 des recettes ordinaires (fonds de réserve) d'inscrire un montant de 30.839,55 au lieu de 0;
- article 19 des recettes extraordinaires (reliquat du compte 2019) introduction du compte 2019 vu que ces chiffres sont connus;
- article 25 des recettes extraordinaires (supplément des communes) ramener à 0 au lieu de 18.900 EUR, la fabrique possède un fonds de réserve de 45.728,74 EUR;
- article 49 des dépenses ordinaires (fonds de réserve) inscrire un montant de 45.728,74 EUR au lieu de 26.571,55 EUR;
- article 52 des dépenses extraordinaires (déficit présumé de l'année courante) ramener à 0 au lieu de 14.341,23 EUR;

Après ces corrections, ce budget peut se résumer comme suit:

Recettes : 84.350,74 EUR.

Dépenses : 84.350,74 EUR.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins:

DECIDE :

Sous réserve des remarques qui précèdent, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle de la délibération du 30/06/2020 par laquelle le Conseil de fabrique de l'Eglise Saint-Adrien à Ixelles décide d'apporter des modifications au budget fabricien de 2020.

Annexes :

